



De Mme la Directrice de l'école élémentaire la Tour
d'Auvergne

à

Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale,
M. le Maire
Mme Moumni, maire adjoint,
Mmes et M. les Enseignant(e)s,
Mme Berrehouma, psychologue scolaire, Mme Gasq,
maître E.
Les Représentants des parents d'élèves élus,
Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale.

Compte rendu du conseil d'école du jeudi 4 février à 18h.

Présents :

Parents d'élèves :

Mme Bouchra Elabdi – CE2A & CE2B
Mme Ouacila Baouch – CM1B
Mme Louiza Amari – CP5 & CM2A
Mme Salima Boulma – CE2B
Mme Chahrazed Nid – CE2/CM1
Mme Dalila Abderrezak – CE2A & CM2B

Enseignants :

Mme Valérie Clochey - Coordinatrice ULIS
Mme Sandrine Maldidier – CE2B
M. Sophate Chhav - CM2B
Mme Asmae Khelladi - CM1A
Mme Leïla Ramdani - CE1A
Mme Anne Fratoni - CP2
Mme Cécile Plaisance - directrice

Mme Dounia Moumni – maire adjointe au développement économique des entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et des marchés
Mme Cheila Cleland – responsable centre de loisirs
Mme Evelyne Labarre – Déléguée Départementale de l'Education Nationale
Mme Inas Et-Tayeb - stagiaire

Organisation et fonctionnement de l'école

1. Travaux :

- Où en est-on du planning d'installation des VPIs ?
Les VPIs seront installés au plus tard le 18 février 2021. Les ordinateurs portables nécessaires au fonctionnement ont déjà été fournis.
- Projet Oasis : quelles sont les réponses apportées aux questions concernant les dernières étapes ?
La seconde phase du projet sera réalisée cet été. Les plantations auront lieu cet automne.
- Est-ce qu'une concertation avec l'association des parents d'élèves est possible ou est-ce que le projet est trop avancé ?
Il faut contacter Mme Razkallah (direction de la Famille - Responsable du service Vie Scolaire) qui fera le lien avec le service Espaces Verts.

2. Nettoyage dans le cadre du protocole sanitaire : y a-t-il assez de savon, de papier ?

Pour le moment, nous n'avons pas de problèmes d'approvisionnement. La société Labrenne est chargée de l'approvisionnement suivant les besoins remontés par l'agent d'accueil.

3. Demande d'un photocopieur supplémentaire par l'équipe enseignante

La demande motivée est à formuler par la directrice auprès de l'élus à l'éducation, M. Dulac.

4. Sécurité aux abords de l'école :

- Nécessité d'apaiser la circulation motorisée devant les barrières rue Robert Schuman et rue Legnano, de nombreux véhicules stationnent et manœuvrent en présence des piétons (adultes et enfants).
*Les parents élus font remarquer que cette demande date de plusieurs années.
Mme Moumni va remonter cette demande auprès des services concernés.*
- Demande d'ASVP de chaque côté des accès à la rue Robert Schuman (aux barrières)
- Demande du retour d'un ASVP pour faire traverser avenue de l'Europe (Carrefour Market / bureau de tabac)
*Les services de la Police Municipale et des ASVP sont actuellement en sous-effectifs.
La présence d'un agent de surveillance pour la traversée serait nécessaire vers 9h et 16h30. Les parents élus font état de la présence de cet ASVP les années précédentes.
Mme Moumni va communiquer une demande prioritaire sur cette traversée.*

Vie de l'école

1. Temps périscolaires :

- Quelles sont les mesures prises pour faire déjeuner les enfants ? Y a-t-il cohérence entre les zones de l'école sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire ?
La répartition par zones est respectée. Les repas sont pris par classes, avec une distance de 2m entre chaque classe.
- Que se passe-t-il en cas d'absence d'animateurs ? Y a-t-il remplacement ? Qui est responsable en cas d'absence de Mme Cleland ?
Le remplacement est fait si le service a été prévenu suffisamment tôt. Le référent de Mme Cleland en cas d'absence est Antony Ourcival.
- Sur les différents temps d'accueil : quels sont les effectifs ? Avez-vous constaté une baisse des effectifs (télétravail) ?
Il n'y a pas de baisse d'effectifs sur le temps de la cantine (15 enfants en moins sur 200 inscrits) ; la baisse est notable uniquement sur le temps d'accueil du soir (après 17h30).

2. Quelle est la compensation faite en classe par rapport à la suppression des sorties culturelles ?

Malheureusement, il n'y a pas de sorties culturelles cette année contrairement aux années précédentes où l'équipe était très en demande.

La compensation se fait par le musée des écoles (étude de plusieurs trilogies d'œuvres exposées à l'école).

L'installation des VPIs permettra la projection d'œuvre en classe.

Une écoute musicale peut se faire par le biais du dispositif « boîte à musique »

Des intervenants « patrimoine » sont passées dans les classes de CM1A et CE2/CM1 (Panthéon).

Des sorties à la SIAAP sont organisées.

3. Est-ce que le retard scolaire dû au confinement a été rattrapé ? Plus en difficulté actuellement par rapport à l'année dernière ?

Le confinement a creusé les écarts entre les élèves. Les CP, CE1 et CE2 ont rattrapés leur retard en écriture, les classes dédoublées bénéficiant d'un effectif allégé.

Cycle 3 : des problèmes de comportement, l'attitude en classe affecte beaucoup le retard.

En CM1, les élèves n'ont pas bénéficié d'une année complète de CE2. Certains manquent de maturité et d'autonomie face aux apprentissages. Des difficultés pour rattraper le retard pour les élèves qui ne sont pas suffisamment sollicités à la maison.

Les CM2 avancent moins vite, les bases à revoir sont nombreuses.

Le dispositif « Plus de Maîtres Que de Classes » permettait une aide à toutes les classes (à la différence des classes dédoublées qui ne touchent que les CP et CE1), il a été supprimé.

Le RASED cible les élèves en très grande difficulté.

Il est difficile de comparer différentes « promotions » d'élèves. Les parents élus soulignent les difficultés rencontrées par les élèves de CM1 lors des années scolaires précédentes.

4. Présentation du dispositif ULIS

Ce dispositif est une Unité Localisée d'Intégration Scolaire.

Il regroupe des élèves en situation de handicap et en grande difficulté d'apprentissage.

Ces élèves sont inclus dans une classe selon un emploi du temps défini par la coordinatrice et l'enseignant(e) selon leurs compétences. Ils bénéficient d'un temps en ULIS pour travailler en français et en mathématiques.

Ce dispositif regroupe 12 élèves de 6 à 12 ans.

Les niveaux scolaires vont de la maternelle au CM1/CM2

La coordinatrice du dispositif est une enseignante qui peut être spécialisée.

5. Dans le cas d'un accompagnement par un(e) AESH, quel est le rôle de l'AESH et de l'enseignant auprès de l'élève

Dans le cadre de la mise en place de compensations pour un élève en situation de handicap à la demande des parents, une notification d'Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) peut être faite par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'AESH apporte une aide à l'élève en situation de handicap lorsqu'il rencontre des difficultés pour réaliser les tâches demandées par les situations d'apprentissage.

Cette intervention doit se faire en concertation avec l'enseignant et doit être adaptée aux diverses situations et domaines d'apprentissages.

Elle vise à développer l'autonomie de l'élève.

6. Point sur le protocole sanitaire

A compter du 18 janvier 2021, il a été complété par des mesures supplémentaires en ce qui concerne la restauration scolaire et par la suspension, jusqu'à nouvel ordre, des activités physiques et sportives en espace clos.

A compter du 1er février 2021, la distanciation de 2 mètres entre groupes à la cantine et le port de masque « grand public » de catégorie 1 sont désormais requis et l'aération des locaux est renforcée.

Cas contact :

Le port du masque « grand public » de catégorie 1 étant obligatoire tant pour les personnels que pour les élèves dans tous les espaces et en particulier dans les salles de classe, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas automatiquement de contacts à risque dans la classe. La recherche des cas contacts se fait en collaboration avec le médecin scolaire.

Toutefois, dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratrines différentes) seraient positifs au Covid19, alors les élèves et les personnels de la classe doivent être considérés comme contacts à risque.

Un élève cas contact est à l'isolement pendant 7 jours, il peut revenir à l'école si le test fait au 7^e jour est négatif. En l'absence de test, l'isolement est de 14 jours.

Si l'élève est cas contact intra-familial (personne positive à la maison), l'isolement est de 17 jours. En cas d'absence de test au 17^e jour, l'isolement est de 24 jours.

Quelles sont les mesures prises en cas d'identification de l'un des variants du virus chez un personnel ou un élève ?

Sur signalement de l'ARS, en cas d'identification d'un des variants chez un personnel ou un élève, la classe concernée sera fermée.

Apprentissages et continuité pédagogique

Le dispositif de continuité pédagogique est maintenu pour garder un contact régulier entre l'élève et l'enseignant.

Sur proposition des parents élus et avec leur aide, du gel hydroalcoolique sera utilisé par tous les élèves aux deux entrées de la journée (matin et après-midi).

7. La coopérative scolaire : Solde année précédente / Dépenses engagées / Montants des versements

Solde fin août 2020 :	5882,79 €
Caisse :	257,93 €
Entrées :	
➤ Dons parents 1er appel de coop :	2586,70 €
➤ Vente des photos individuelles :	3585,00 €
Sorties :	
➤ Régies d'avance pour les classes : distribuées selon le nombre d'élèves de chaque classe + ULIS	3012,00 €
➤ Facture photographe	2614,89 €
➤ Dépenses diverses (citrouilles, sapins, livres CE1, etc.)	489,39 €
➤ Cotisations versées à l'OCCE	511,00 €
➤ Assurances versées pour la coopérative	73,00 €
➤ Charges exceptionnelles (facture photographe et dépenses 2019/2020)	2296,56 €

8. Demandes des délégués de classes

- L'eau chaude dans les sanitaires
- Des structures de jeux dans la cour (cabane, toboggan ...)
- Davantage de repas à thème à la cantine, retour des pizzas, des plateaux plus petits pour les CPs
- Demande d'un accès handicapé à l'école et aux classes

Séance levée à 20h00